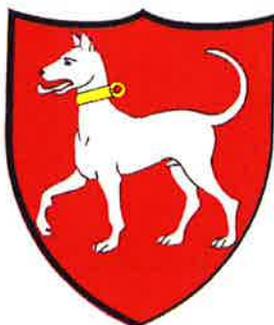


COMMUNE DE CHÉNENS



BULLETIN D'INFORMATION

COMPTES 2017

Mai 2018

No 45

Mot de la syndique

L'année 2018 sera incontestablement l'année des changements.

Effectivement, le bulletin précédent annonçait le départ à la retraite de notre caissière communale Mme Lucienne Morel.

Ce bulletin printanier annonce le départ à la fin avril 2018 de Mme Ariane Macherel, notre secrétaire communale.

Madame Ariane Macherel aura passé 20 ans, au sein de notre administration au poste de secrétaire communale. Un travail très intéressant, diversifié, prenant et parfois certainement assez stressant. Les tâches de secrétaire communale sont devenues avec le temps de plus en plus complexes et réclament de nombreuses connaissances.

D'ailleurs, afin d'approfondir ses connaissances, Mme Macherel a suivi une formation afin d'obtenir le diplôme intercantonal de cadre en administration communale. Je tiens à relever que nous avons grandement apprécié la maîtrise et la gestion des importantes tâches liées à son poste ainsi que les appuis considérables aux nombreux dossiers des membres du Conseil communal. Durant toutes ces années, elle a toujours entretenu de très bonnes relations avec notre population.

Au nom du Conseil communal, je la remercie très sincèrement pour son travail et sa collaboration et je lui souhaite plein succès pour sa nouvelle activité professionnelle.

Je profite aussi de souhaiter la bienvenue à Mme Sophie Beaud. Madame Beaud a repris le poste de secrétaire communale à 80%. Elle a débuté son activité au sein de notre administration le 1^{er} mars 2018.

Le Conseil communal, plus précisément le conseiller en charge du dicastère de l'eau potable, s'est occupé de faire établir un PIEP, c'est-à-dire un plan des infrastructures de l'eau potable par notre bureau d'ingénieurs, et par la suite l'établissement du nouveau règlement sur l'eau potable. Ce dernier vous sera présenté lors de cette prochaine assemblée.

Effectivement cette démarche est obligatoire afin d'être conforme aux nouvelles prescriptions cantonales, plus précisément à la demande du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

Lors de cette prochaine assemblée des comptes, il vous sera présenté un compte de fonctionnement bénéficiaire pratiquement comme à l'accoutumée. Des rentrées fiscales supérieures aux montants projetés lors du budget sont d'ailleurs évidemment les garants des montants positifs du compte de fonctionnement.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de cette assemblée des comptes et vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

Marianne Dey



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale le

**Jeudi 24 mai 2018 à 20h00
à la grande salle du Buffet de la Gare**

TRACTANDA :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017**
(Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition auprès de l'administration communale dix jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet www.chenens.ch)
- 2. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable. Approbation**
(L'intégralité du règlement est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.chenens.ch)
- 3. Adduction d'eau : assainissement du réservoir d'eau. Financement y relatif**
- 4. Comptes 2017**
(L'intégralité des comptes est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.chenens.ch)
 - 4.1 Comptes de fonctionnement**
 - 4.2 Comptes des investissements**
 - 4.3 Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière**
- 5. Concept global déchetterie**
 - 5.1 Transformations et agrandissement de la déchetterie. Financement y relatif**
 - 5.2 Construction d'un local de voirie. Financement y relatif**
- 6. Voirie : achat d'un tracteur. Financement y relatif**
- 7. Réfection route communale. Financement y relatif.**
- 8. Modifications du règlement sur l'accueil extra-scolaire Fourmi'z (AES) Approbation**
(L'intégralité du règlement est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.chenens.ch)
- 9. Divers**

Le Conseil communal



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 24 MAI 2018

Quelques précisions au sujet des objets figurant au tractanda :

2. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable. Approbation

Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable, datant du 18 juin 1997, a dû être revu en profondeur pour :

- ⇒ Etre mis en conformité avec le règlement cantonal type du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et du plan des infrastructures d'eau potable qui imposent aux communes que les taxes relatives à l'adduction d'eau couvrent dans le temps les valeurs de remplacement des infrastructures ;
- ⇒ Avoir une production de qualité ;
- ⇒ Adapter les montants maximums des diverses taxes afin de pouvoir financer l'assainissement du réseau d'eau potable communal, comme indiqué sous l'objet concerné.

Modifications principales :

- ⇒ Suppression de la taxe de location du compteur d'eau ;
- ⇒ Suppression de la taxe de défense contre l'incendie ;
- ⇒ Adaptation du montant maximum de la taxe de l'abonnement annuel de base à CHF **0.50** par m², résultant de la surface de terrain déterminante multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol ;
- ⇒ Adaptation du montant maximum du prix de l'eau consommée pouvant être perçu à CHF **1.40** par m³.

Le Conseil communal propose donc l'approbation de ce nouveau règlement (entrée en vigueur dès le 01.01.2019) afin de pérenniser l'indépendance de la commune en matière d'approvisionnement en eau potable et de se conformer aux nouvelles normes cantonales.

L'intégralité du nouveau règlement peut être consultée sur notre site internet www.chenens.ch – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.

3. Adduction d'eau : assainissement du réservoir d'eau. Financement y relatif

La commune de Chénens, possédant ses propres sources d'eau potable, est donc indépendante de fournisseurs tiers. Cet approvisionnement en eau est assuré par un captage sur le territoire communal au puits "Les Prés" et par un second captage situé sur la commune d'Autigny au puits "Le Moulin", mais propriété de la commune de Chénens.

La pression dans le réseau d'eau est assurée par un réservoir situé sur les hauteurs du territoire de notre commune dans le bois des Gattes.

Malgré l'excellente qualité de notre eau, ces deux captages ainsi que le réservoir ne correspondent malheureusement plus aux normes de sécurité en matière d'hygiène. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) nous impose donc de les mettre aux normes cantonales ou de trouver une solution alternative avec un fournisseur tiers.

La possession de sources d'eau potable fait partie du patrimoine communal. C'est pour ces raisons que le Conseil communal propose de lancer un programme d'assainissement sur plusieurs années des trois objets stratégiques du réseau d'eau potable communal ainsi que de son système de gestion.

En tenant compte des besoins et de l'importance de la sécurité des normes d'hygiène, la priorité doit être donnée à la mise en conformité du réservoir. Le Conseil communal propose donc de soumettre à la prochaine assemblée communale un crédit d'assainissement en 2018 d'un montant estimatif de CHF 650'000.

La mise en conformité des deux autres objets, ainsi que la modernisation du système de gestion sont prévues pour les années suivantes.

Ces investissements imposent aussi une modification du règlement communal (point 2) relatif à la distribution de l'eau potable datant de plus de 20 ans.

Le coût estimatif de ces travaux d'assainissement s'élève à CHF 650'000.--. Ce montant sera financé par emprunt avec un taux d'intérêt de référence de 4 %. Il sera amorti par les taxes sur l'eau minimum de 4 % l'an.

5. Concept global déchetterie

5.1 Transformations et agrandissement de la déchetterie. Financement y relatif

Depuis plusieurs années, le besoin en place pour le matériel de voirie et petit véhicule de la commune se fait sérieusement ressentir. La commune ne possédant pas de local satisfaisant et adapté à ses besoins, l'acquisition d'un tel local est indispensable. Afin d'optimiser les investissements, une synergie avec l'agrandissement et l'assainissement de la déchetterie prend tout son sens.

Depuis la création en 1998 de la déchetterie actuelle, la population a augmenté de 70%, les normes ont changé, l'esprit de recyclage est rentré encore plus dans les mœurs et les besoins de la population a évolué et augmenté.

De plus, en cas de fortes précipitations, les terrains alentours non perméables renvoient les eaux dans la déchetterie qui actuellement possède une infrastructure d'évacuation très nettement sous-dimensionnée et donc insuffisante, ce qui provoque son inondation.

Pour toutes ces raisons, un projet commun d'agrandissement, d'assainissement et de mise en conformité de la déchetterie tenant compte des besoins de la voirie a été étudié par le Conseil communal. Les modifications et améliorations principales sont les suivantes :

- ⇒ Intégration d'un local pour les activités et le matériel de voirie
- ⇒ Amélioration de la circulation au sein de la déchetterie
- ⇒ Création de plusieurs places de parc afin de favoriser la dépose de déchets
- ⇒ Mise à disposition de la benne à déchets de jardin en dehors des horaires d'ouverture
- ⇒ Mise aux normes des évacuations des eaux et d'anti-pollution

Ce projet représente un investissement estimé à CHF 400'000. Il sera financé par emprunt au taux de référence de 4% et amorti avec un taux de 3% l'an.

5.2 Construction d'un local de voirie. Financement y relatif

Cela fait plusieurs années que le Conseil communal réfléchit à un projet de local de voirie mieux adapté aux besoins de notre commune.

Actuellement, notre employé de voirie utilise deux locaux séparés qui ne sont pas très pratiques d'accès avec le tracteur ou la remorque et qui ne bénéficient pas d'eau courante ni de WC.

Le projet de transformation et d'agrandissement de la déchetterie permet d'inclure ce nouveau local de voirie dans de meilleures conditions autant techniques que financières.

L'intégration de ce local au projet de la déchetterie permettrait non-seulement de bénéficier de la mise en place sur un terrain déjà communal, d'utiliser des raccordements électriques externes et des canalisations déjà en place pour la

construction d'un WC-lavabo, mais également de profiter de la dalle en béton au sol, ce qui limiterait les coûts de construction de façon appréciable.

Le coût estimatif de construction du futur local de voirie intégré à la déchetterie est de CHF 180'000.-.

Ce montant de CHF 180'000.- sera financé par emprunt et sera amorti avec un taux de 3% l'an.

6. Voirie : achat d'un tracteur. Financement y relatif

Dans le courant 2017, le tracteur servant aux différentes tâches de notre employé communal a présenté des problèmes techniques sérieux, nécessitant des réparations conséquentes et coûteuses.

Sachant que ce tracteur acheté il y a 17 ans présentait également quelques problèmes de rouille notamment, le Conseil communal a réfléchi aux différentes options possibles (réparation de l'ancien, location-vente, achat d'un tracteur d'occasion) et a finalement choisi d'acquérir un tracteur neuf.

Les prestations et les prix ont été comparés avant la décision d'acheter un tracteur de type RAPID-ISEKI TH 4365 FH HYDRO / 40 CV.

Le prix de CHF 56'500.- présenté à l'assemblée comprend le rabais et la reprise de notre ancien tracteur.

Ce montant sera financé par la réserve constituée pour CHF 50'000.- et pour le solde, par les crédits disponibles. Le taux de référence pour l'amortissement est de 15% l'an.

7. Réfection route communale. Financement y relatif

Un tronçon de la route des Vanils (environ 55 ml) en direction du terrain de football d'Autigny appartient à la commune de Chénens et présente d'importants trous et dégradations. Il est important à notre avis de procéder à une réfection de cette partie de route communale.

Selon le devis estimatif de l'entreprise Antiglio-Routes Modernes, les coûts de réfection s'élèvent à environ CHF 35'000.-

Dans ce montant sont également comprises quelques réparations urgentes de fissures de la route Sous-Vigny.

Ce montant de CHF 35'000.- sera financé par les crédits disponibles un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 4% l'an.

8. **Modifications du règlement sur l'accueil extra-scolaire Fourmi'z (AES).
Approbation**

L'accueil extrascolaire Fourmi'z a ouvert ses portes en août 2012 à Autigny dans l'ancienne école.

Une autorisation d'accueillir 12 enfants par unité nous a permis d'engager deux personnes sur la semaine.

En 2015, à l'étroit dans ses locaux, l'accueil a déménagé dans un appartement à proximité de l'école. La capacité d'accueil a ainsi pu être augmentée. Le SEJ a délivré une autorisation pour 18 places pour les unités du matin et celles de l'après-midi et 36 places à midi.

Actuellement, 3 personnes fixes et une auxiliaire sont en activité. Ces changements ont malheureusement un impact sur le coût d'exploitation de l'accueil et une adaptation des tarifs est devenue nécessaire.

D'autre part les subventions fédérales pour incitations aux ouvertures d'AES sont terminées. Par conséquent, notre règlement communal doit être adapté.

Le tarif horaire est changé pour un tarif journalier maximal comme pratiqué par les crèches. Profitant de ce changement de réglementation d'autres articles ont été rajoutés ou modifiés, comme la possibilité d'ouvrir pendant les vacances scolaires ou celle de demander une avance aux parents pour le placement de leurs enfants.

Afin de pouvoir appliquer un tarif couvrant au mieux les frais de l'accueil, nous vous demandons d'accepter ces modifications.

L'intégralité du nouveau règlement peut être consultée sur notre site internet www.chenens.ch – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.

BILAN
AU 31.12.2017

BILAN AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2017	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2017
1	ACTIF	4'246'679.96	10'007'260.13	9'503'898.71	4'750'041.38
10	Liquidités	642'858.01	4'215'986.93	3'931'747.31	927'097.63
100.1	Caisse secrétariat	5'522.70	22'790.90	20'334.05	7'979.55
101.0	CCP	572'320.56	2'816'847.10	2'724'135.78	665'031.88
101.1	Compte ventilation versements SBVR		349.30	349.30	
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	28'711.10	105'630.00	33.30	134'307.80
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'510.95	0.75		1'511.70
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	27'896.65	223'079.10	140'508.55	110'467.20
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	6'896.05	1'047'289.78	1'046'386.33	7'799.50
11	AVOIRS	824'087.20	5'366'405.30	5'284'188.75	906'303.75
111.0	Compte courant Etat	43'676.50	902'033.70	917'771.05	27'939.15
115.0	Débiteurs divers	329'151.10	983'702.40	969'939.45	342'914.05
115.08	Débiteurs impôts 2008	9'396.20			9'396.20
115.09	Débiteurs impôts 2009	3'788.55			3'788.55
115.10	Débiteurs impôts 2010	495.00			495.00
115.11	Débiteurs impôts 2011	3'990.75	108.10	1'642.70	2'456.15
115.12	Débiteurs impôts 2012	2'043.10	180.70	555.95	1'667.85
115.13	Débiteurs impôts 2013	18'631.70	-879.60	9'347.80	8'404.30
115.14	Débiteurs impôts 2014	28'535.40	-1'103.55	16'810.55	10'621.30
115.15	Débiteurs impôts 2015	39'225.20	319'596.05	329'270.15	29'551.10
115.16	Débiteurs impôts 2016	345'153.70	1'525'251.55	1'887'698.05	-17'292.80
115.17	Débiteurs impôts 2017		1'622'402.80	1'136'039.90	486'362.90
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		7'967.20	7'967.20	
119.4	Décompte trimestriel TVA		7'145.95	7'145.95	
12	PLACEMENTS	314'887.45	161'411.45	123'642.25	352'656.65
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	26'520.35	39'546.75		66'067.10
120.1	BCF 01 50 396.655-03, Fds des Pauvres Cpte épargne	814.50	0.40		814.90
120.2	BCF 01 50 396.931-05, Fds de Commune Cpte épargne	2'238.50	1.10		2'239.60
120.3	BCF 01 50 396.651-04, Fds des Ecoles Cpte épargne	8'129.00	3.25	8'132.25	
123.0	IMMEUBLES	277'185.10	121'859.95	115'510.00	283'535.05
13	ACTIFS TRANSITOIRES	5'027.45	6'808.25	5'027.45	6'808.25
139.1	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES	3'438.30	6'409.35	3'438.30	6'409.35
139.2	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES CSPI SO	1'589.15	398.90	1'589.15	398.90
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2'275'605.70	256'648.20	156'852.95	2'375'400.95
140.0	TERRAINS (EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE)	39'575.15		3'000.00	36'575.15
141.0	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	499'449.35	70'600.60	32'827.00	537'222.95
141.1	ADDUCTION D'EAU	338'398.50	112'137.80	14'143.05	436'393.25
141.2	CANALISATION, EPURATION	442'248.60	200.00	44'024.90	398'423.70
141.3	DECHETTERIE	27'726.30	29'458.20	1'000.00	56'184.50
143.0	BATIMENTS	772'124.30	14'358.00	32'903.00	753'579.30
145.0	FORETS	4'594.60			4'594.60
146.0	MOBILIER, MACHINES, VEHICULE, PR	28'600.00		21'600.00	7'000.00
146.2	Révision du PAL	81'223.50	29'893.60		111'117.10
149.0	PLANS CADASTRAUX	41'665.40		7'355.00	34'310.40
15	PARTICIPATIONS	184'214.15		2'440.00	181'774.15
151.0	Participation Hôpital cantonal	18'292.70		1'020.00	17'272.70
152.1	Avance DIP achat bus scolaire	68'597.30			68'597.30
152.2	Participation à la BRA	10'740.05			10'740.05
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local CSPI SO	35'078.75		90.00	34'988.75
152.6	Participation achat de véhicule CSPI SO	32'291.35		1'330.00	30'961.35

BILAN AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2017	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2017
2	PASSIF	-4'246'679.96	1'493'079.10	1'996'440.52	-4'750'041.38
20	Créances à court terme	-5'405.40	35'756.25	37'125.10	-6'774.25
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		16'725.20	16'725.20	
209.3	TVA recettes investissement épuration		2'067.10	2'067.10	
209.4	Décompte trimestriel TVA	-3'894.45	16'963.95	18'332.05	-5'262.55
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'510.95		0.75	-1'511.70
22	EMPRUNTS	-2'400'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	-2'400'000.00
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00	500'000.00	500'000.00	-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.20	BCF 30 01 209.345-09 ATF CDP	-500'000.00	500'000.00		
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
221.25	POSTFINANCE No. PF.005131 prêt fixe			500'000.00	-500'000.00
24	PROVISIONS	-75'055.05	75'055.05	79'578.50	-79'578.50
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-75'055.05	75'055.05	79'578.50	-79'578.50
25	PASSIFS TRANSITOIRES	-382'267.80	382'267.80	437'977.00	-437'977.00
259.0	Passifs transitoires	-379'474.70	379'474.70	331'329.50	-331'329.50
259.2	Passifs transitoires impôts	-223.50	223.50	116.35	-116.35
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-2'569.60	2'569.60	106'531.15	-106'531.15
28	RESERVES	-356'050.00		366'595.20	-722'645.20
280.0	RESERVE PC	-66'050.00			-66'050.00
280.1	RESERVE EAU	-50'000.00		30'000.00	-80'000.00
280.2	RESERVE EPURATION	-240'000.00		80'000.00	-320'000.00
280.4	RESERVE DECHETTERIE			4'000.00	-4'000.00
282.4	ATTRIBUTION réserve Routes - Mobilité douce - Eclairages			102'595.20	-102'595.20
282.5	ATTRIBUTION réserve Local de voirie			100'000.00	-100'000.00
282.6	ATTRIBUTION réserve Achat Tracteur			50'000.00	-50'000.00
29	FORTUNE	-1'027'901.71		75'164.72	-1'103'066.43
290.0	FORTUNE NETTE	-1'027'901.71			-1'027'901.71
290.1	Résultat			75'164.72	-75'164.72

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

L'intégralité des comptes peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

Siège à Lausanne, Place de la Gare 4
Adresse admin. : Rue des Pilettes 3, CP
CH – 1701 FRIBOURG
Tél. ++41 - (0)26 466 16 61
Fax ++41 - (0)26 466 62 21
fribourg@mgigroupfid.com
TVA CHE-101.548.293 TVA

The logo for mgi group fiduciaire s.a. features the letters 'mgi' in a blue, lowercase, sans-serif font, followed by a stylized graphic of three curved lines in blue and grey. To the right of this graphic, the words 'group' and 'fiduciaire s.a.' are stacked vertically in a larger, blue, lowercase, sans-serif font.

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes de la commune de
CHÉNENS**
Chemin de l'Ecole 8
1744 Chénens

Fribourg, le 9 avril 2018 SC

Madame la Syndique,
Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de votre commune, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et la liste des engagements hors bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du conseil communal :

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de Révision :

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions cantonales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

/...

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux (loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo).

Rapport sur d'autres dispositions légales :

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis :

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de CHF 4'750'041.38
=====
- le compte de fonctionnement 2017 qui présente un bénéfice annuel,
soit un excédent de produits de CHF 75'164.72
=====

MGI GROUP Fiduciaire SA


Stéphane CURRAT
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

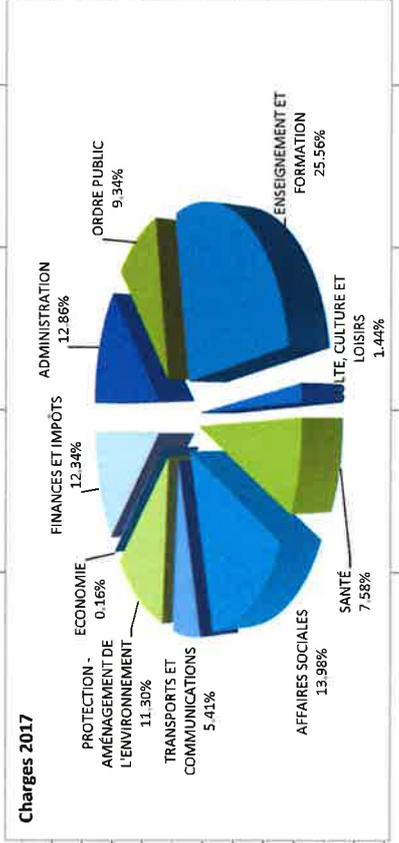

Frédéric NEUHAUS
Expert-réviser agréé

COMPTES 2017 - FONCTIONNEMENT

Compte	Designation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	468'380.15	182'386.75	464'000.00	187'650.00	432'311.50	162'372.95
01	Assemblée communale, Conseil communal	75'347.30	21'500.00	71'500.00	20'000.00	80'827.35	16'635.00
02	Administration générale	393'032.85	160'886.75	392'500.00	167'650.00	351'484.15	145'737.95
1	ORDRE PUBLIC	340'244.20	300'652.85	312'738.00	277'768.00	316'025.05	281'563.35
10	Ordre public	370.00		600.00		354.00	
12	Justice	18'466.00		18'800.00		20'302.45	
14	Police du feu	44'114.45	25'996.85	34'800.00	24'000.00	36'897.85	26'929.85
140	CSPISO - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	274'656.00	274'656.00	187'718.00	187'718.00	230'633.50	230'633.50
15	Militaire			1'600.00		1'500.00	
16	Protection civile	1'621.95		68'210.00	66'050.00	25'469.55	24'000.00
172	Protection de la population intercommunale	1'015.80		1'010.00		867.70	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	930'870.65	8'280.05	907'620.00	11'000.00	847'118.20	7'350.35
20	Ecole infantine	67'303.95		68'780.00		76'790.35	
21	Cycle scolaire obligatoire	637'807.10	8'280.05	637'550.00	7'000.00	579'180.70	7'116.80
22	Ecoles spécialisées	158'224.25		147'140.00		137'473.20	
23	Formation professionnelle	9'382.20		12'600.00		12'645.50	
29	Administration scolaire	58'153.15		41'550.00	4'000.00	41'028.45	233.55
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	52'568.05	352.00	48'840.00		52'271.60	289.50
30	Culture	20'286.45		23'440.00		21'754.05	
34	Sport	25'925.65	352.00	21'900.00		28'493.35	289.50
35	Autres loisirs, colonie de vacances	6'355.95		3'500.00		2'024.20	
4	SANTÉ	276'100.75	4'205.90	289'990.00	9'000.00	273'800.45	8'572.90
40	Hôpitaux	9'659.15	1'350.50	9'590.00		10'467.35	406.00
41	Homes médicalisés	199'282.35		208'940.00		198'865.45	
44	Soins ambulatoires	63'129.45	229.40	59'460.00		58'384.20	3'138.00
46	Service médical des écoles	4'029.80	2'626.00	12'000.00	9'000.00	6'083.45	5'028.90

COMPTES 2017 - FONCTIONNEMENT

Compte	Designation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	RECAPITULATIF						
0	ADMINISTRATION	468'380.15	182'386.75	464'000.00	187'650.00	432'311.50	162'372.95
1	ORDRE PUBLIC	340'244.20	300'652.85	312'738.00	277'768.00	316'025.05	281'563.35
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	930'870.65	8'280.05	907'620.00	11'000.00	847'118.20	7'350.35
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	52'568.05	352.00	48'840.00		52'271.60	289.50
4	SANTÉ	276'100.75	4'205.90	289'990.00	9'000.00	273'800.45	8'572.90
5	AFFAIRES SOCIALES	509'070.90	48'584.50	502'110.00	900.00	496'019.00	22'875.75
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	197'079.55	45'786.55	190'360.00	47'000.00	175'449.05	41'762.50
7	PROTECTION - AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	411'483.85	407'846.95	373'970.00	394'400.00	435'082.55	434'713.50
8	ECONOMIE	5'913.75	11'621.55	5'810.00	300.00	5'622.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	449'504.58	2'706'664.05	206'300.00	2'308'201.00	300'786.82	2'429'388.12
	TOTALISATION	3'641'216.43	3'716'381.15	3'301'738.00	3'236'219.00	3'334'486.22	3'388'888.92
	Résultat	75'164.72			65'519.00	54'402.70	



COMPTES 2017

L'exercice 2017 du compte de fonctionnement clôture avec un bénéfice de CHF 75'164.72.

Excédents dans les produits :

- Aide sociale : montre un produit de CHF 47'593.30. Ce montant provient d'une dissolution de provisions au Service action sociale MIS et un remboursement du service social Sarine-Ouest ARCOS.
- Eau : augmentation de la vente d'eau à la commune d'Autigny.
- Finances et Impôts : excédent de produits d'env. CHF 240'000.00 dans les impôts ordinaires et extraordinaires.

Excédents dans les charges :

- Police du feu : charges supplémentaires pour env. CHF 10'000.00
- Administration scolaire : charges plus élevées de CHF 17'000.00
- Accueil extra-scolaire : CHF 9'000.00.

Explications des excédents de charges et de produits.

14. Police du feu

Les charges dépassent de CHF 10'000.00 le budget 2017 ; ceci provient de frais d'intervention pour CHF 6'000.00 et la participation communale au CSPI se monte à CHF 34'000.00 au lieu des CHF 30'000.00 budgétés.

21. Cycle scolaire obligatoire

La participation communale à l'école secondaire est plus basse de CHF 15'000.00 par rapport au budget (dépense liée) et la participation au transport et bus scolaire est plus élevée de CHF 7'000.00.

Le total du chapitre est équilibré par rapport au budget.

29. Administration scolaire

29.314.0 Frais d'entretien des bâtiments pour CHF 11'335.70 provenant des divers travaux et principalement d'une réparation des sanitaires à l'école pour env. CHF 7'000.00.

29.318.1 Téléphonie école primaire

La téléphonie a dû être remplacée à l'administration communale et à l'école (téléphone, accès wifi). La part de l'école s'élève à CHF4'110.05.

54.365.5 Subvention accueil extra-scolaire structure

Un déficit de CHF 9'000.00 (part de Chénens) a dû être pris en charge. Ce montant provient en partie de la location d'un appartement dans la maison communale près de l'école, toutes les salles étant occupées.

58. Aide sociale

Le produit de CHF 47'593.30 provient d'une part de la dissolution de provisions au Service action Sociale MIS pour un montant de CHF 30'020.35 et d'autre part d'un remboursement au service social Sarine – Ouest pour la période 2012-2015 de CHF 17'572.95.

70. Approvisionnement en eau

Augmentation de la vente d'eau aux communes et partenaires (+CHF 9'000.00). Une réserve de CHF 30'000.00 a été constituée.

71. Protection des eaux

Le compte doit être autofinancé à 100 %. Tout résultat positif doit faire l'objet d'une constitution de réserves ou d'amortissements supplémentaires ou d'une combinaison des deux.

81. Forêts

Le produit de CHF 11'621.56 représente la part de notre commune dans le fond de trésorerie de l'ancien triage forestier. L'ancien triage forestier étant devenu l'Association Forêts-Sarine. Sur notre demande, ce montant nous a été remboursé en 2017.

9. Finances et impôts

Le chapitre Finances et impôts montre une différence d'env. CHF 240'000.00 d'excédent de produits en comparaison avec le budget. Cette différence provient de recettes fiscales supplémentaires dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+14%) et personnes morales (+78%). Une progression est également constatée dans les impôts extraordinaires que sont l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les mutations.

940. Gérance de la fortune et des dettes

Le chapitre gérance de la fortune et des dettes indique une sensible diminution des intérêts de la dette et une légère augmentation des amortissements.

Résultat

Le bénéfice brut s'élève à **CHF 225'000.00**. Le Conseil communal propose de verser :

- CHF 30'000.00 à la réserve adduction eau ;
- CHF 100'000.00 à la réserve nouveau local de voirie ;
- CHF 50'000.00 à la réserve achat d'un nouveau tracteur ;
- CHF 16'600.00 amortissement supplémentaire des objets au bilan.

Après comptabilisation de ces réserves, le bénéfice net se monte à CHF 75'164.72.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2017

L'intégralité des comptes peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

**RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX
ET
ADRESSES DIVERSES**



COMMUNE DE CHÉNENS

CONSEIL COMMUNAL

<u>Syndique</u>	<u>Dicastère</u>	<u>Adresse mail</u>	<u>Téléphone privé</u>
Mme Marianne Dey	Administration générale – Aménagement du territoire – Cimetière	marianne.dey@chenens.ch	026 477 21 48
<u>Vice-syndic</u> M. Eric Bovet	Finances – Nouvelles constructions – Forêts – Terres communales	eric.bovet@chenens.ch	079 947 09 92
<u>Conseillers (ère)</u> Mme Carmen Landolt Läubli	Affaires sociales – Ecoles – Culture – Sports et loisirs – Cycle d'orientation	carmen.landoltlaubli@chenens.ch	026 477 39 10
M. Olivier Guyot	Voirie / routes communales – Pompiers – Protection civile – bâtiments communaux	olivier.guyot@chenens.ch	026 652 00 32
M. Christian Demole	Eau – Epuration - Déchetterie	christian.demole@chenens.ch	079 357 60 03

RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

<u>Administration communale</u>	<p>Bâtiment de l'école – Ch. de l'Ecole 8 Boîte aux lettres à disposition</p> <p><u>Heures d'ouverture :</u> Lundi après-midi 13h00 - 18h00 Mercredi matin 07h00 - 11h00 Jeudi après-midi 13h00 - 17h00</p>	<p>① 026 477 22 01 Fax 026 477 22 08 E-mail : secretariat@chenens.ch Site internet : www.chenens.ch</p>
<u>Secrétaire communale</u>	Sophie Beaud	026 477 22 01
<u>Caissière communale</u>	Corinne Di Domenico	026 477 22 01
<u>Etat civil</u>	<p>Office de l'Etat civil de la Sarine Rue de l'Abbé-Bovet 14 Case postale 503 1701 Fribourg – office.etatcivil@fr.ch</p>	026 305 14 17
<u>Agent AVS</u>	Commune de Chénens – Mme Corinne Di Domenico	026 477 22 01
<u>Déchetterie</u>	<p><u>Heures d'ouverture :</u> Mercredi 17h30-19h00 Samedi 09h00-11h30</p> <p>Responsable : M. Joseph Marro</p>	<p>026 477 22 01 079 690 00 38</p>
<u>Agence postale</u>	<p>Landi Chénens Société coopérative Rte de la Gare 79 – 1744 Chénens</p> <p><u>Heures d'ouverture :</u> Lundi-vendredi 08h00-12h00 et 13h30-18h00 Samedi 08h30-12h00 et 13h30-16h00</p>	026 477 90 00

ECOLES

<p>Conseil des Parents Autigny-Chénens</p>	<p>Mme Carmen Landolt Läubli – Présidente carmen.landoltlaubli@chenens.ch M. Olivier Marchon - Vice-président o.marchon@autigny.ch</p>	<p>079 463 49 16 079 304 71 33</p>
<p>Responsable d'établissement</p>	<p>M. Louis Rhyn – Rte du Centre 20 – 1741 Cottens – louis.rhyn@fr.educanet2.ch</p>	<p>026 477 93 02 079 567 70 76</p>
<p>Ecole primaire Chénens</p>	<p>Salles de classe 5H 6H 7H 8H</p>	<p>026 477 03 85 026 477 01 08 026 477 01 09 026 477 01 07</p>
<p>Ecole primaire Autigny</p>	<p>Salle des maîtres</p>	<p>026 477 16 40</p>
<p>Accueil extra-scolaire à Autigny</p>	<p>Mme Valérie Weber Mme Sneha Chardonens Mme Joëlle Nicolet-Piccand</p>	<p>No portable AES 079 706 37 53</p>
<p>Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran</p>	<p>Heures d'ouverture : Mardi – Jeudi – Vendredi de 15h00 à 18h00 Mercredi de 15h00 à 19h30 – Samedi de 09h00 à 12h00</p>	<p>026 470 21 42</p>

SOCIETES LOCALES

Chœur mixte paroissial - Autigny	Présidente Mme Jeannette Chardonnes Ch. Sous-Vigny 21 - 1744 Chénens	079 389 01 08
Football Club Chénens-Autigny www.fcchenens-autigny.ch	Case postale 20 - 1744 Chénens Président M. Michaël Mabboux – mabbouxmichael@gmail.com Impasse des Cerisiers 1 – 1726 Farvagny Réservation de la buvette d'Autigny : buvettefcca@gmail.com	079 243 73 20 078 824 08 71
Amicale des sapeurs-pompier Chénens	Président M. Freddy Defferrard Rte d'Autigny 41 - 1744 Chénens	026 477 22 71
Société de gym « Le Looping » Autigny	Présidente Mme Marianne Clerc – ma.clerc@hotmail.com Ch. des Carroux 39 – 1744 Chénens – www.lelooping.ch	026 477 37 94 079 390 26 19
Ski-Club Tooschuss	Président M. Thierry Clerc Ch. des Carroux 39 – 1744 Chénens – www.tooschuss.ch	076 577 43 94
Union des sociétés locales Autigny	Président M. Laurent Brugger Rte des Champs Montants 17 1742 Autigny – usladm@hotmail.com	026 477 32 45 079 875 38 27
Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz Rte d'Onnens 5- 1740 Neyruz	Heures d'ouverture : Mercredi de 15h00 à 17h00 – samedi de 09h00 à 11h00	079 488 10 76

ADRESSES DIVERSES

Chef de section militaire	Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) Arrondissement 7a + b Rte des Arsenaux 16 – Case postale 185 1705 Fribourg	026 359 25 00
Feu 118	Cdt Florian Felder Rte de la Côte 15 1744 Chénens	079 446 24 07
Police 117	Cpl Thomas Loosli Poste de gendarmerie Rte de Corserey 14 – 1746 Prez-vers-Noréaz E-mail : looslit@fr.ch	026 305 87 55
Préposé local à l'agriculture	M. Olivier Defferrard Rte d'Autigny 40 1744 Chénens	026 477 11 96
Paroisse catholique Autigny-Chénens	Unité pastorale de Notre-Dame de La Brillaz Secrétariat inter-paroissial Case postale 74 - 1753 Matran	026 401 00 90
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens	Président M. Michel Pasquier Ch. des Vergers 13 1742 Autigny	026 477 04 03
Ramoneur	M. Eric Baechler 1747 Corserey	079 447 21 91

INFORMATIONS DIVERSES

	<u>Pages</u>
Eau potable – bilan annuel 2017	30
Nettoyages d'été 2018	31
Cartes journalières CFF	31
Abri PC – salle à louer	32
Fête nationale du 1 ^{er} août	32
Belluard Festival 2018 – informations	33
Soirées de partage sur le thème de la fin de vie – informations	33
Journée internationale des forêts 2018 – Concours de mots-croisés	34-35
Chronique forestière : la forêt après les tempêtes de janvier	36
Bibliothèque régionale d'Avry (BRA) – informations	37
Les ligues de santé du canton de Fribourg	38
CIPRET – prévention du tabagisme	39

EAU POTABLE



Bilan annuel 2017

Conformément à l'article 5 de l'**Ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public**, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Qualité microbiologique et chimique

Les eaux analysées ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres analysés lors de tous les prélèvements envoyés au SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Ceci est valable aussi bien pour le Puits du Moulin que pour la Stap des Prés. Ces 2 ouvrages sont équipés d'UV afin d'assurer la qualité de l'eau en tout temps.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est d'environ 33,9° F (degré français). Cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol. Dans le canton de Fribourg, la dureté de l'eau de source varie de 32 à 42° F dans cette zone. On peut qualifier cette eau de très dure.

Teneur en nitrates

Il a été constaté des valeurs allant de 17 à 21 mg/l. La valeur tolérée est encore actuellement de 40 mg/l, mais elle tend à descendre vers les 20 mg/l dans un proche avenir. A noter que nous nous trouvons, selon le SAAV dans une zone de 11 à 25 mg/l.

L'origine de l'eau

Nous possédons actuellement un puits à Autigny où l'eau provient d'une nappe, et nous utilisons occasionnellement un puits de captage qui donne partiellement satisfaction. Un autre puits est aussi en exploitation à la source des Prés à Chénens. Il s'agit également d'un puits de captage.

Traitement de l'eau

L'eau de la source des Prés à Chénens ainsi que celle du Puits du Moulin à Autigny sont traitées par UV.

Adresse pour renseignements complémentaires

L'administration communale, tél. : 026/477.22.01, e-mail : commune@chenens.ch reste à votre disposition pour tout renseignement.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent consulter le site du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires www.fr.ch/saav.

Le Conseil communal vous encourage à boire de l'eau pour votre bien-être et à être responsable de son utilisation en cas de sécheresse.

NETTOYAGES D'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune recherche **5 jeunes garçons et jeunes filles** (âge minimum requis : 14 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués la semaine



du 9 au 13 juillet 2018

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire **par téléphone** auprès de l'administration communale ☎ **026 477 22 01** durant la période

du lundi 14 mai dès 08h00 au jeudi 24 mai 2018 à 17h00

CARTES JOURNALIÈRES CFF 2018



Nous vous rappelons ci-après la procédure pour la réservation de ces cartes journalières.

Quel est le prix d'une carte journalière ?

- ⇒ Fr. 39.- pour les habitants de Chénens
- ⇒ Fr. 44.- pour les habitants des autres communes

Comment connaître les disponibilités ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En consultant le site internet www.chenens.ch, sous la rubrique « Actualités » ou « Vie Locale », cliquer sur « Cartes journalières CFF ».

Comment réserver une carte journalière ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En envoyant un courriel à : secretariat@chenens.ch

Comment payer et retirer une carte journalière ?

Paielement au comptant ou par carte de débit en vous rendant au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (pas d'envoi possible) :

- ⇒ Lundi : de 13h00 à 18h00
- ⇒ Mercredi : de 07h00 à 11h00
- ⇒ Jeudi : de 13h00 à 17h00

SALLE A LOUER – ABRI PC

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer une salle pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc...

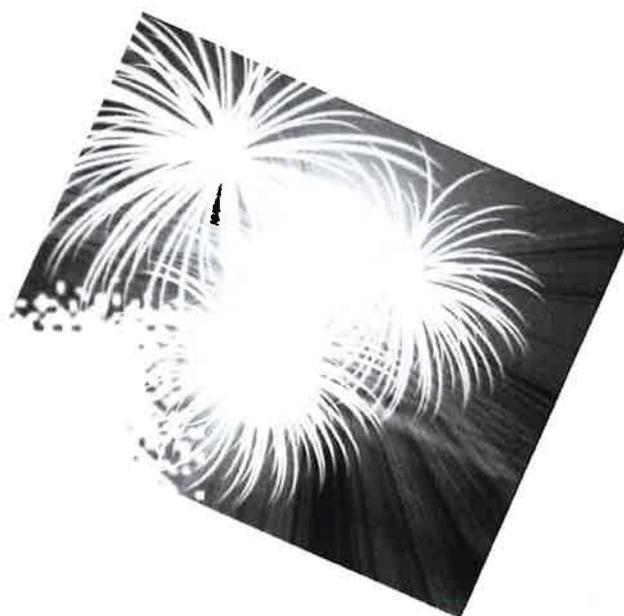


Cette salle se trouve dans l'abri PC qui se situe en dessous de l'école **et sa surface est de 105 m²**. Elle dispose **de tables et de chaises pour 60 personnes**. La cuisine est équipée avec lave-vaisselle. **La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.**

Pour réserver cette salle ou pour des informations supplémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec **l'administration communale – tél. 026 477 22 01.**

FÊTE NATIONALE DU 1^{ER} AOÛT 2018

La traditionnelle fête se déroulera à Autigny le **mardi 31 juillet 2018**. Veuillez d'ores et déjà réserver cette date !



BELLUARD BOLLWERK INTERNATIONAL

Du 28 juin au 7 juillet 2018, le Belluard Festival fête sa 35^e édition à Fribourg. Concerts, spectacles, installations, performances et projets participatifs de Fribourg et du monde entier sont présentés dans l'enceinte du Belluard, à l'Ancienne Gare et in situ. Le thème central de cette année est la solitude. Artistes locaux et internationaux mettent en avant toute l'ambivalence du phénomène: d'une part, l'isolement individuel en tant que symptôme d'un dysfonctionnement de la société contemporaine, d'autre part, la solitude auto-choisie comme acte de résistance et d'autonomisation.

Programme disponible dès le 16 mai 2018



SOIREEES DE PARTAGE SUR LE THEME DE LA FIN DE VIE

Monsieur André Baechler est actif dans l'accompagnement de fin de vie. Actif depuis les années 2000, il accompagne de manière bénévole des personnes en fin de vie en Suisse romande. De plus, il propose des soirées mensuelles d'écoute et de partage sur les thèmes de la fin de vie, de la mort et du deuil. Celles-ci se déroulent dans un espace chaleureux pouvant accueillir jusqu'à une vingtaine de personnes à Villars-sur-Glâne. La participation à ces soirées est libre et gratuite.

Pour de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à consulter la page internet suivante : <https://fin-vie.org>





Journée internationale des forêts 2018 / «Le printemps en forêt»

Détente en forêt, mode d'emploi

Marche, vélo, course à pied ou simple petit tour pour respirer: la forêt est un espace ouvert à toutes et à tous. Avec le printemps, elle est plus fréquentée. N'oublions pas le respect qu'on lui doit!

En été, la moitié de la population se rend au moins une fois par semaine en forêt, pour y pratiquer la course à pied, le vélo ou simplement pour s'y promener et s'y délasser. C'est ce que montre une enquête de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La forêt est particulièrement belle au printemps. Le chant des oiseaux, le vert des jeunes pousses, le parfum typique des lieux sont un ressourcement. La plupart des gens se sentent plus détendus lorsqu'ils sont en forêt, révèle encore l'enquête. La forêt remplit donc une importante fonction récréative.

Toute personne est bienvenue en forêt, dont le libre-accès est garanti. Mais cela ne signifie pas qu'on puisse y faire tout et n'importe quoi. En fin de compte, toute forêt a un propriétaire, public ou privé. Et la forêt n'est pas seulement un lieu de récréation, elle a d'autres fonctions à assurer. Elle sert, par exemple, d'habitat à plus de 25000 espèces animales et végétales. Elle joue aussi un rôle important pour la purification et le stockage de l'eau potable. En outre, elle nous protège des dangers naturels, des intempéries, des avalanches et nous fournit du bois.

Que la forêt soit ouverte à tous et en tout temps ne va pas de soi et mérite le respect. En fin de compte, nous sommes ses hôtes et devons nous y comporter comme des invités. Au printemps, les animaux sont accompagnés de leur progéniture et sont très sensibles aux perturbations. La présence d'un chien est une source de stress, perçue comme un danger. Il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse durant toute la saison de mise-bas et de nidification.

Nombre de gens recherchent en forêt le silence, la tranquillité, le délassement, loin du bruit des routes. C'est pourquoi il est interdit de circuler en forêt. Dès que la nuit tombe et jusqu'au matin, une foule d'animaux y trouve refuge. Il est donc important de rester sur les chemins et d'éviter toute lumière intempestive.

La forêt nous offre quantité de présents, certains à emporter. La loi autorise la récolte et la cueillette en quantités raisonnables et à usage personnel de petit bois, de cônes de résineux et, pour autant qu'ils n'appartiennent pas à une espèce protégée, de plantes, de champignons et de baies. Vous pouvez donc y prélever une poignée d'ail des ours pour votre pesto ou un bouquet d'aspérule odorante pour en faire tisanes et sirops. Sans problème. ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, vous souhaite de belles heures dans les bois!

«Gaston, y a la forêt qui son!»

Vous avez l'ennui de la forêt? Téléchargez gratuitement sur <http://www.foret.ch/sonneries> des bruits et sonneries sylvestres pour votre smartphone, du chant du coucou au brame du cerf, en passant par le cor de chasse ou le moteur d'une tronçonneuse. C'est surprenant comme du Nino Ferrer!

Concours de mots-croisés «Le printemps en forêt»

**NOS FORÊTS.
UNE RICHESSE
POUR TOUS.
forêt.ch**

Pour fêter le printemps, les propriétaires et les professionnels forestiers vous proposent un concours de mots-croisés sur le thème de la forêt, un espace libre d'accès qui impose le respect.

Délai de participation (cachet de la poste ou date d'envoi): le 31 mai 2018

Envoyez l'expression mystère par courrier à:

Barbara Studer, Rosenweg 14, 4501 Soleure, ou par courriel à: info@foret.ch

Les prix suivants récompenseront les gagnants, après tirage au sort:

1^{er} prix: 500 francs en chèques Reka

2^e prix: 100 francs en bon d'achat auprès de ForêtShop

3^e au 5^e prix: un couteau de poche Victorinox «Forester», d'une valeur de 44 francs chacun

6^e au 10^e prix: un livre «Guide des curieux en forêt», d'une valeur de 32 francs chacun



La forêt, un espace de

HORIZONTALEMENT : 1. Pour assurer la ... des forêts suisses, on n'y récolte pas plus de bois que le volume qui y croît. Au-delà des barrages et signaux «Coupes de bois», vous mettez votre vie en Petite reine des bois. 2. Descendu bien loin d'ici. Le meilleur moment pour profiter des forêts. Son homme est quelconque. Se dresse sur des têtes blondes. 3. Débarrassé de tout soupçon. Figure dans les cartes. Toutes les forêts ont un propriétaire et nous sommes leurs La forêt est un univers où règnent le ... et la tranquillité. 4. Mesure de surface forestière. Casse la croûte au jardin. Une petite sortie dans la forêt. Il est sage d'en parler. 5. Rendent tout possible. Plus nombreuses dans le pavé. Grande menace sur nos forêts. Garçons d'écurie. 6. Vieille chaussure à trainer. Instrument à cordes. 7. Pose problème à plus d'un étudiant. Carte d'avenir. À moi ! 8. Il suffit d'une tasse pour la boire. Annonce le renouveau. Salles de spectacle. 9. Sou de Bruxelles. Bouchée de poisson. La loi suisse le dit: les forêts sont ... d'accès. Un coup en l'air. 10. On apprécie la forêt pour le bon ... qu'on y respire. Si le chien y est attaché, il sera le bienvenu en forêt. Massif des Alpes suisses. En été, la moitié de la population va au moins un ... par semaine en forêt. 11. Soutenu par une perche. Au premier degré, ils sont germaines. Une des stars de la musique pop anglo-saxonne.

VERTICALEMENT : A. Invitation lancée par la forêt. B. Solo chanté à l'opéra. Pris au piège. C. Bette comme chou. Il mange comme un cochon. D. Se fait mousser dans les pubs. Vieux dieu des forêts. Rougit facilement si elle est blanche. E. Descendu tout d'un coup. Se montre utile lors d'une randonnée forestière. Ruisseau. F. La forêt héberge plus de 40% des plantes et des animaux G. Moyen de transport dans certaines forêts. Bien mal parti, dans le fond. H. Son livre contient des écrits pieux. Propre à lui. I. Se plante avant de faire son trou. Là est la difficulté. J. Terme de liaison. Préfixe égalitaire. K. Nous met en garde. Gardé en mémoire. L. Article. M. Expression de toute beauté. N. Sans effets, sauf sur son entourage. Tronc. Applaudissements rythmés. O. Appoint à la parole. Boulettes des îles. P. Un homme de classe. Q. Témoin de règlement de compte. Rendent l'atmosphère électrique. R. Entretien léger. Ils sont organisés par le CIO. S. Haut en bassesse. Année-lumière. Début de flirt. T. Il permet l'accès au réseau. Il met fin au célibat. U. La forêt couvre environ le ... de la Suisse. Un sujet dans nos forêts.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt après les tempêtes de janvier

Le travail des équipes forestières est parfois critiqué !

Le spleen du forestier-bûcheron

Janvier fut un mois agité, Eole nous ayant gratifié d'une intensité particulièrement généreuse cette année en plaine comme en montagne. Arbres cassés et renversés, chemins barrés, infrastructures abîmées font partie du lot de ces intempéries. Les équipes forestières ont parfois subi la foudre de promeneurs frustrés ou mécontents. L'image de la forêt avait changé. La balade habituelle n'était plus praticable. Pour ne pas arranger les choses, la météo bien arrosée de ce début d'année a rendu les conditions de débardage délicates. La circulation d'engins forestiers sur des pistes détrempées laisse de profondes cicatrices et provoque l'incompréhension du visiteur. Pourtant, tout a été mis en œuvre afin de rétablir au plus vite les situations urgentes et assurer l'ouverture des pistes et chemins, ceci parfois dans des situations compliquées voire carrément dangereuses. Les équipes manifestent parfois un certain découragement et dépit face au peu de reconnaissance pour le travail réalisé et les critiques essuyées.

En forêt, la détente d'abord

Ces réactions nous amènent à penser que le rôle d'accueil de la forêt a pris une ampleur considérable si ce n'est démesurée ces dernières années. La pratique de certaines disciplines a littéralement explosé. Ceci n'est pas sans conséquence quant à l'exploitation et l'entretien de nos forêts. Une attention toute particulière doit désormais être vouée à la dimension sociale que remplit ce milieu naturel. La production de bois en plaine arrive au second voire au 3^{ème} rang des préoccupations de notre société. Pourtant, rappelons-le, la mise en valeur de ce matériau permet d'exploiter une matière première indigène, écologique, au bilan CO₂ neutre. Ce n'est pas moins l'équivalent de 5 millions de litres de mazout qui sont produits en bois-énergie chaque année dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac.



Propriétaires mal récompensés

Les arbres renversés sont souvent dispersés aux quatre coins de la forêt. La mise en place de nombreux petits chantiers a pour conséquence un fort renchérissement de l'exploitation des bois. C'est pourquoi et dans certains cas, ces arbres sont abandonnés à la nature qui en fait le meilleur des usages. En effet, ces laissés-pour-compte contribueront à améliorer la biodiversité du milieu. En revanche, les propriétaires ne sont pas indemnisés pour ces coûts supplémentaires provoqués par la multitude de modestes chantiers ; ils doivent en plus faire face à un prix de vente souvent inférieur puisque certains bois sont cassés ou fendus.



Interventions délicates et dangereuses dans un tel « mikado »

Un juste équilibre

Une forêt bucolique, des sous-bois tapissés de mousses vertes ou encore l'impression du « propre en ordre » souvent recherchés ne sont pas toujours possibles. La nature dispose sans autre forme de considération, crée et anéantit à son bon vouloir. Les desiderata de l'homme lui sont totalement étrangers. Nous devons l'accepter avec humilité. Les exploitations pratiquées ont pour but de maintenir durablement les fonctions de la forêt ; l'accueil en est un aspect mais il ne faut pas oublier la production de bois, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité. La forêt ne peut pas toujours revêtir son plus bel appareil. Il faut savoir l'accepter.

Nous vous souhaitons néanmoins de très belles promenades forestières !

Hauterive, février 2018

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
mercredi 15h - 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Né pour lire

Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h

Pour tous les enfants dès 4 ans
ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 Coaching stop-tabac
en 4 séances

 Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

1. Faire le point

- Analyser ses habitudes de consommation
- Différencier les avantages et les inconvénients du changement
- Planifier l'arrêt

2. Préparation

- Identifier ses ressources, forces, obstacles
- Développer des alternatives
- Définir un programme personnalisé

3. Action

- Arrêter
- Appliquer les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

- Renforcer les acquis
- Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
- Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

